

amnistie générale serait accordée par Sa Majesté, qu'elle comporte une condition qu'elle ne s'appliquera à aucune personne qui, ayant pris part aux troubles durant la période mentionnée dans la pétition, "résistera à l'autorité de Sa Majesté, "lorsque le futur lieutenant-gouverneur de Manitoba entrera dans ses fonctions....

(Signé) Geo.-E. CARTIER,

"Ministre de la Milice et

"Ministre Intérimaire de la Justice."
